



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2024

Le Conseil Municipal de la commune de Suresnes, légalement convoqué s'est réuni au restaurant municipal à 19h00, sous la présidence de M. Guillaume BOUDY, Maire de Suresnes.

Le nombre des conseillers municipaux en exercice est de 43.

Etaient présents :

- Adjoints -

Mme Muriel RICHARD, M. Fabrice BULTEAU, Mme Isabelle DE CRECY, M. Vianney RASKIN, M. Yoann LAMARQUE, Mme Florence DE SEPTENVILLE, M. Alexandre BURTIN-LUCIOTTO, Mme Elodie REBER, Mme Frédérique LAINE, Mme Sandrine DU MESNIL, M. Louis-Michel BONNE, M. Jean PREVOST, M. Bruno JACON, Mme Cécile GUILLOU, M. Stéphane PERRIN-BIDAN

- Conseillers municipaux -

Mme Valérie BETHOUART-DOLIQUE, Mme Sophie DE LAMOTTE, Mme Valérie BARBOILLE, M. Thomas KLEIN, Mme Isabelle FLORENNES, Mme Perrine COUPRY, M. Antoine KARAM, Mme Véronique RONDOT, M. Yves LAURENT, Mme Marie LE LAN, M. François PETER, M. Frédéric VOLE, M. Xavier IACOVELLI, M. Nicola D'ASTA, Mme Katya VERIN-SATABIN, M. Kevin BLANCHARD, M. Yohann CORVIS, Mme Julie TESTUD, M. Abraham ABITBOL, M. Valéry BARNY, M. Loïc DEGNY, Mme Béatrice DE LAVALETTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

- Adjoints -

Mme Nassera HAMZA à M. Guillaume BOUDY

- Conseillers municipaux -

Mme Safia EL-BAKKALI à M. Nicola D'ASTA, Mme Olfa COUSSEAU à M. Valéry BARNY, M. Amirouche LAIDI à Mme Béatrice DE LAVALETTE, M. Jean-Marc LEMBERT à M. Stéphane PERRIN-BIDAN

Absents non-représentés :

- Adjoints -

- Conseillers municipaux -

Secrétaire :

M. Frédéric VOLE

« Le Maire de Suresnes certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la mairie, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Attesté de réception en préfecture
092-219200730-20240625-Delib2024-042-DE
Date de réception préfecture : 06/07/2024

Delib2024-042

Approbation du rapport d'activités 2023 de l'office du tourisme

- Conseil Municipal du 25 juin 2024 -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu le Code du Tourisme, et notamment son article R.133-13,

Vu les statuts de l'Office de tourisme et notamment son article 7,

Vu la délibération du Comité de Direction de l'Office de tourisme du 11 mars 2024,

Considérant qu'en application de l'article R.133-13 du Code du Tourisme, « le directeur de cet établissement doit faire chaque année un rapport sur l'activité de l'Office qui est soumis au Comité de direction par le Président, puis au Conseil Municipal »,

Considérant que le Comité de direction de l'Office de tourisme s'est prononcé favorablement sur le rapport d'activités 2023 lors de sa séance du 11 mars 2024,

Considérant que ce rapport, transmis par l'Office de tourisme à la Ville, doit être approuvé par le Conseil Municipal,

Vu le budget communal,

Sur rapport de Monsieur Louis-Michel BONNE, Adjoint au Maire,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

Nombre de pour : 42

Nombre de contre : 0

Nombre d'abstention : 1

M. Amirouche LAIDI

Nombre de ne prend pas part au vote : 0

Nombre de pouvoirs : 5

Des membres présents ou représentés,

Décide,

Article unique. - D'approuver le rapport d'activités 2023 de l'Office de tourisme de Suresnes ci-après annexé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.

040724

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales que le présent acte a été reçu par le représentant de l'État le 06 juillet 2024 et publié/affiché le 06 juillet 2024 Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services Bruno MAGGUILLI




Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes

092-219200730-20240625-Delib2024-042-DE
Date de réception préfecture : 06/07/2024